

ricaines dans l'industrie atteignait presque 10 pour-cent du total, la contribution annuelle moyenne au cours de la période de sept ans et pour l'ensemble des pays étant de l'ordre de 5 pour-cent.¹ Sans doute, ces pays sont encore loin de la situation canadienne mais là aussi les données font apparaître un taux de formation du capital plus élevé que pour les entreprises autochtones.

L'investissement étranger apporte aussi des techniques ou autres formes d'innovations étrangères de même que des talents ou méthodes de gestion dans le cadre de sa contribution à la croissance économique du pays d'accueil. Les résultats des fortes dépenses de R et D aux Etats-Unis, par exemple, seront mis à la disposition des filiales tôt ou tard. Des produits nouveaux seront souvent introduits plus vite que si l'on avait dû compter uniquement sur les producteurs locaux pour le faire. Ces raisons expliquent pourquoi les pays ont généralement mieux accueilli les investissements qui apportent un "know how" nouveau au pays d'accueil. La France et la Grande-Bretagne en particulier se sont efforcées, depuis la guerre, de tamiser à cet effet les investissements étrangers qui désiraient s'implanter chez eux. Bien sûr la technologie peut parfois être obtenue au moyen de licences ou par d'autres voies. L'expérience du Japon l'a bien montré. Mais tous ces moyens ont aussi leurs inconvénients et leurs avantages qu'il serait trop long de discuter ici.² L'essentiel ici est de se rappeler que l'investissement étranger est un des canaux de transmission de la technologie et des innovations. C'est ainsi que l'on porte au crédit de filiales américaines et canadiennes l'amélioration sensible de l'agriculture britannique de 1938 à 1955 et à des filiales américaines l'introduction plus rapide des machines de bureau en Grande-Bretagne, du noir de carbone en France, sans parler des produits d'en-

1. Ces données sont analysées plus en détail dans J.N. Behrman, National Interests and the Multinational Enterprise, op. cit. chap. 2.

2. On pourra consulter à ce sujet, B. Bonin, Licensing and Joint Ventures as Alternatives to Direct Investment. background study for the Task Force on Foreign Ownership and the Structure of Canadian Industry, Ottawa 1968; également, La Firme pluri-nationale comme véhicule de transmission internationale de la technologie, l'Actualité Economique janv-mars 1971 et "Grandes Entreprises et Diffusion Internationale des Innovations" présenté au Colloque de Rennes 28-30 sept. 1972.